

**SMICTOM LOT GARONNE BAISE****Comité Syndical du 8 juillet 2019****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mille dix-neuf, le lundi huit juillet à dix-sept heures, le Comité Syndical s'est réuni à Aiguillon, au siège du Syndicat sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Convocations régulièrement adressées le 02/07/2019, après une première convocation régulièrement adressée le 25/06/2019 pour un comité syndical le 1<sup>er</sup> juillet 2019 faute de quorum.

Pas de condition de quorum.

Nombre de délégués syndicaux

en exercice: 82 délégués

n° ordre 2019-13

Présents : 28      votants : 32

**Étaient présents : 28 délégués**

- ***Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas*** : Mesdames Christine BIELLE, Christiane BARROUX, Messieurs Daniel GUIHARD, Michel PEDURAND, Bernard COURET, Robert BETTI, Michel MASSET, Patrick JEANNEY, Philippe LAGARDE, Pascal MIKOLAJEZYK, Michel MANEC, François COLLADO, Jacques DUMAIS, Aldo RUGGERI, Marc PENICAUD. **(15 présents)**

- ***Albret Communauté*** : Mesdames Valérie TONIN, Liliane GRISO, Paulette LABORDE, Evelyne CASEROTTO, Messieurs Alain LORENZELLI, Jacques FRESQUET, Guy LATOUR, André TOURON, Alain POLO, Roland MONTHEAU, Joël CHRETIEN, Claude MARIN, Christophe BESSIERES. **(13 présents)**

**Assistaient également à la séance :**

Madame Chantal FERRY : Directrice Générale

Monsieur Claude BOGALHEIRO : Responsable Technique

Madame Aurélie CERZUELA : Chargée de communication

Madame Olivia MOREAU : Chargée de mission affaires juridiques et générales

**Pouvoirs de vote : (4 pouvoirs)**

*Communauté de communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas* : /

*Albret Communauté* : (4 pouvoirs)

*Monsieur Pierre DAGRAS à Monsieur André TOURON*

*Monsieur Francis MALISANI à Monsieur Christophe BESSIERES*

*Monsieur Daniel AIRODO à Monsieur Roland MONTHEAU*

*Monsieur Robert LINOSSIER à Madame Paulette LABORDE*

**Secrétaire de séance : Monsieur Jacques DUMAIS**

---

**N° ordre : 2019-13**

**OBJET : Appel de participations des adhérents – Acomptes**

Monsieur le Président indique que lors de l'établissement du budget de l'année N, le montant de participation des adhérents du SMICTOM LGB est calculé et estimé en fonction de l'évaluation du service rendu pour la gestion des déchets ménagers et assimilés.

Ce montant est divisé par 12 mois, les acomptes sont appelés mensuellement.

A l'issue de l'exercice budgétaire, et après vérification de la concordance du montant de participation fixé pour l'exercice N et du service effectivement rendu, une régularisation a lieu le cas échéant.

Entendu le rapport de présentation,

Vu les statuts du SMICTOM LGB,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité:**

- **Article 1 : Approuve le système de versement des participations par acompte suivant les modalités ci-dessous :**  
« lors de l'établissement du budget de l'année N, le montant de participation des adhérents du SMICTOM LGB est calculé et estimé en fonction de l'évaluation du service rendu pour la gestion des déchets ménagers et assimilés.  
Ce montant est divisé par 12 mois, les acomptes sont appelés mensuellement.  
A l'issue de l'exercice budgétaire, et après vérification de la concordance du montant de participation fixé pour l'exercice N et du service effectivement rendu, une régularisation a lieu le cas échéant. »
- **Article 2 : Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à la présente délibération.**

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Le Président

Alain LORENZELLI

Résultats des votes	
Suffrages exprimés	32
Pour	32
Contre	0
Abstention	0

Publication/Affichage : 10/07/2019